

Dominique POTIER
Député de Meurthe-et-Moselle

LETTRE AUX ENTREPRENEURS

Toul, le 4 janvier 2016

Madame, Monsieur,

L'attention permanente que je porte à l'économie du territoire, les contacts directs, fréquents, avec les chefs d'entreprise de la circonscription me permettent de constater que si certains indicateurs s'améliorent, notamment l'investissement dans les PME, la tension reste vive sur les carnets de commande. J'observe par ailleurs que les effets de cette amélioration ne sont pas sensibles aujourd'hui sur l'emploi, même si notre territoire résiste mieux que d'autres. Le secteur du bâtiment et des travaux publics reste particulièrement touché. Plus que jamais, nos efforts doivent converger au service des entreprises du territoire créatrices d'activité.

A cet égard, je souhaite attirer votre attention sur les mesures annoncées par le gouvernement au printemps 2015 à l'attention des TPE et des PME, qui sont autant de déclinaisons concrètes du pacte de responsabilité. Parmi elles, deux mesure-phares :

- dans le champ de l'emploi, l'aide à la première embauche sous la forme d'un versement de 4000 € pour tout CDI ou CDD de plus de 12 mois créé avant le 8 juin 2016,
- dans le champ de l'investissement, le dispositif de suramortissement ouvert jusqu'au 14 avril 2016 et permettant d'amortir les investissements productifs à 140% de leur valeur.

L'ensemble des mesures disponibles pour les TPE et PME est répertorié **au verso de ce courrier**. Elles sont par ailleurs consultables sur www.gouvernement.fr aux rubriques "activité" et "emploi et travail" ou sur mon site www.dominiquepotier.com.

Au-delà des mesures d'appui aux entreprises engagées sur les marchés mondialisés, à l'instar de la création de la BPI, je crois à la force d'un territoire organisé et coopérant qui permet à l'ensemble des acteurs économiques (industrie, commerce et artisanat) de se développer au sein d'un écosystème solide.

Les communautés de communes de ce territoire sont pleinement engagées dans une démarche coopérative au service de l'économie et les outils mutualisés d'accompagnement des entreprises qu'elles ont mis en place : ADSN, PFIL, ALIZE sont unanimement reconnus pour leur efficacité.

Par ailleurs, le succès des candidatures Terres de Lorraine aux dispositifs TEPCV (transition énergétique) et LEADER (économie rurale) vont permettre d'accompagner, à hauteur de 500 k€ garantis / 2M€ à terme pour l'un et 1,4 M€ pour l'autre, les initiatives économiques de proximité. Ce sont des signes forts de vitalité de notre territoire dont nous devons être collectivement fiers.

Enfin, la mobilisation exceptionnelle des fonds de l'EPFL sur la reconversion des friches industrielles et publiques que j'ai initiée avec le Préfet de Meurthe-et-Moselle va permettre de préparer les implantations de demain, sans sacrifier inutilement des ressources naturelles, et en donnant de l'activité à court terme au secteur des travaux publics

Un véritable renouveau productif par l'économie circulaire, la seconde vie des produits est en marche avec aujourd'hui une dizaine d'entreprises locales sur ce secteur émergent. Comme vous pourrez le constater dans la troisième lettre de compte-rendu de mandat que je vous invite à découvrir ci-jointe, j'appelle également de mes vœux, un véritable renouveau civique, gage d'une espérance républicaine et d'une nouvelle prospérité.

Je crois à l'esprit d'entreprise et à la fraternité.

En restant à votre écoute, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations respectueuses.



Dominique Potier

Mesures pour une accélération de l'investissement et de l'activité – avril 2015

Soutenir et accélérer l'investissement industriel productif

Un amortissement supplémentaire de 40 % pour les investissements industriels réalisés entre le 15 avril 2015 et le 14 avril 2016.

Renforcer l'action de Bpifrance en faveur du développement des PME

Accélérer l'investissement dans les régions

Engager dès le 2ème semestre 2015 l'exécution des investissements les plus structurants pour les régions

Réorienter l'épargne pour favoriser l'investissement privé

Amplifier la commercialisation des nouveaux contrats d'assurance-vie et le déploiement du plan d'épargne en actions destiné au financement des PME et ETI

Réorienter l'action des caisses de retraites complémentaires vers le financement de l'économie réelle

Réorienter le cadre réglementaire de l'assurance pour mieux financer l'économie

Relancer l'investissement des collectivités territoriales

La caisse des dépôts mettra en place une solution de préfinancement à taux zéro des crédits FCTVA, à destination de l'ensemble des collectivités territoriales, pour compléter l'offre de crédits à court terme offerts par les banques commerciales.

Accélérer la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans l'habitat

+ 70 millions d'euros pour l'agence nationale de l'habitat en 2015 pour financer la rénovation énergétique

Poursuivre en 2016 le plan de rénovation thermique en garantissant un volume soutenu de travaux financés par l'agence.

Créer un compte personnel d'activité

A compter du 1^{er} janvier 2017, ce nouveau compte regroupant les droits nouveaux des salariés individuels permettra de sécuriser les parcours et d'offrir des perspectives de promotion sociale tout au long de la vie professionnelle.

Tout Pour l'Emploi dans les TPE et PME – juin 2015

Lever les freins à l'emploi

Aide à la première embauche : 4000 € sur 2 ans,

Consolider la relation employeur-apprenti dès le début du contrat,

Répondre aux difficultés de recrutement par 40 000 formations prioritaires supplémentaires,

Autoriser deux renouvellements pour les CDD et les contrats d'intérim,

Simplifier et réduire les effets de seuil,

Favoriser la préservation de l'emploi en cas de difficultés économiques,

Réduire l'insécurité juridique liée aux contentieux sur les licenciements.

Développer l'activité

Garantir des pratiques concurrentielles loyales, en luttant contre les fraudes au détachement,

Faciliter l'accès à la commande publique,

Améliorer la situation de la trésorerie,

Mieux accompagner dans la gestion des ressources humaines,

Faciliter le recours aux groupements d'employeurs et autres formes de tiers employeurs.

Faciliter la création et la reprise des entreprises

Développer l'entrepreneuriat des demandeurs d'emploi et des jeunes,

Donner une deuxième chance aux chefs d'entreprise en cas de faillite,

Accompagner et simplifier la transmission des entreprises.

Alléger les formalités

Améliorer et simplifier les relations entre les entrepreneurs et le régime social des indépendants,

Simplifier l'accès aux aides publiques,

Développer le Titre emploi-services entreprise (TESE) : établir une fiche de paye et déclarer ses salariés en quelques clics.